



Séance du 1^{er} Février 2013

Convocation du 25 janvier 2013

Absents excusés : BOURGET Marie-Pierre, CLENET Freddy, LAIDET Alan

Secrétaire de séance : Josette GUITTON

Mme Marie-Pierre BOURGET donne pouvoir à Mr Alain BRETEAUDEAU

Mr Alan LAIDET donne pouvoir à Mr Dominique BEAUFRETON

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2012. En-effet, le numéro de téléphone de Mme Gautier (infirmière) est le 02.41.58.61.71 et non pas le 02.49.58.61.71. Le reste du compte-rendu du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'horaire du conseil a été volontairement avancé à 19 heures en raison du match de Coupe d'Europe de Tennis de Table se jouant à La Romagne le vendredi 1^{er} Février à 20 heures et qu'il s'agit d'un match en 1/4 de finale.

1 – Bail de la Trésorerie – Avenant

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 octobre 2012, a accepté le renouvellement du bail avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire, relative à la location des locaux sis au 68 rue Nationale.

Suite au départ en retraite de Mr Richard, trésorier, la Direction des Finances a décidé de ne plus louer le logement. La Direction des Finances a envoyé un mail en mairie à la date du 4 janvier 2013 afin de proposer un avenant pour diminuer le montant annuel du loyer, passant ainsi de 23.023.15 € à 14.896,49 €.

Considérant que la démarche légale n'est pas respectée (délai de préavis de 6 mois, lettre recommandée avec accusé de réception), le conseil municipal désire de reporter la décision. Monsieur le Maire recontactera la Direction des Finances.

2 – Dissolution du Syndicat Mixte pour la Destruction des Taupes

Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 23 décembre 2011, prévoit la dissolution du Syndicat Mixte pour la destruction des Taupes. Celle-ci doit être engagée avant le 31 décembre prochain.

Les membres du comité syndical ont exprimé leur volonté de maintenir le service.

Renseignements pris auprès de la Préfecture, il ressort que la gestion intercommunale de lutte contre les taupes pourrait perdurer entre les collectivités membres par le biais d'une entente.

La commune de Boussay serait favorable au recrutement de l'agent du syndicat dans ses effectifs. Elle pourrait ainsi gérer la lutte contre les taupes pour les communes participant à l'entente. Ces dernières lui rembourseraient les frais occasionnés par le travail du taupier sur leur territoire.

Le périmètre de l'entente reste à déterminer.

Il conviendra ensuite de fixer les modalités de financement, de fonctionnement, de durée, et de résiliation de la nouvelle organisation.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la dissolution du Syndicat Mixte pour la Destruction des Taupes d'ici le 31 décembre 2013, et est favorable à la mise en place d'une entente, sous réserve d'un coût de fonctionnement semblable à l'actuel.

3 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (Communauté du Bocage et Commune de Bégrolles-en-Mauges)

Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 23 décembre 2011 prévoit la fusion de la Communauté du Bocage ainsi que l'adhésion de la commune de Bégrolles-en-Mauges à la Communauté d'Agglomération du Choletais. Le dossier a été abordé avec les maires de la CAC et voté en conseil de communauté.

Il s'agit d'une proposition du Préfet pour la fusion de la Communauté du Bocage au 1^{er} janvier 2014 et l'adhésion de la commune de Bégrolles-en-Mauges au 1^{er} janvier 2015.

La CAC refuse la proposition du Préfet car il est souhaitable que les deux collectivités entrent en même temps afin de faciliter le travail des services et la gouvernance de la CAC avec les nouvelles élections en 2014.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal de La Romagne, en date du 07 juillet 2011, a émis un avis favorable à la proposition de fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et la Communauté du Bocage ainsi qu'à l'adhésion de la commune de Bégrolles-en-Mauges,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé par 17 voix pour et 1 abstention, de refuser le projet de périmètre proposé par le Préfet de Maine-et-Loire en ce qu'il n'intègre pas la commune de Bégrolles-en-Mauges.

4 – Autorisation de recruter une personne en cas de remplacement

Lors d'arrêt maladie ou congé de personnel, Monsieur le Maire désire pouvoir faire appel à une ou plusieurs personnes extérieures pour la durée de remplacement sans pour cela être tenu de réunir le conseil municipal.

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser, de manière ponctuelle, à recruter une personne, pour une mission de remplacement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – Convention d'utilisation des équipements sportifs

Comme tous les ans, la Région des Pays de la Loire propose de signer un avenant à la convention déjà existante entre la commune, la Région et la Maison Familiale Rurale du Vallon relative à l'utilisation des équipements sportifs. L'avenant porte sur le tarif horaire d'utilisation qui augmente chaque année. Il passe ainsi de 10,54 €/heure à 10,95 €/heure.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

6 – Convention ATESAT

Il s'agit d'une convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) valable pour l'année 2013.

L'assistance des services de la direction départementale des territoires (DDT) de Maine-et-Loire auprès de la commune comprend une mission de base :

1 Domaine de l'aménagement et de l'habitat :

- Mission de conseil sur des projets en aménagement, en environnement et en habitat

2 Domaine de la Voirie

Les voiries concernées par la présente convention sont les voiries communales (voies communales et chemins ruraux) à l'exclusion des voies d'intérêt communautaire.

L'assistance peut porter sur :

- . le transfert de la compétence voirie et la mutualisation de moyens
- . la gestion de la voirie et de la circulation, l'assistance aux missions de police
- . pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux
- . la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation
- . aux procédures de tableau de classement et déclassement de la voirie.

Le coût pour la commune était de 455,92 euros en 2012.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7 – Avenant convention mise à disposition de locaux avec la Maison Départementale des Solidarités de Cholet Ouest

Le conseil municipal avait signé le 24 mars 2009 une convention avec la Maison Départementale des Solidarités de Cholet Ouest afin de pouvoir accueillir la permanence de l'assistante sociale. Elle prévoyait alors une permanence le 4^{ème} mardi de chaque mois. Désormais, la permanence a lieu chaque mois le 3^{ème} mardi. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention.

8 – Contrat de maintenance logiciel cimetière

Comme chaque année, un contrat de maintenance est proposé par la société ADIC Informatique, fournisseur du logiciel « Cimetière », valable 1an (à compter du 1^{er} avril 2013), renouvelable par année entière, par expresse reconduction, sans excéder 3 ans, Le coût de ce contrat de maintenance s'élève à 138 euros HT. (pas d'augmentation de prix). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

9 – Contrat de maintenance logiciel recensement militaire

Comme chaque année, un contrat de maintenance est proposé par la société ADIC Informatique, fournisseur du logiciel « Recensement », valable 1an (à compter du 1^{er} avril 2013), renouvelable par année entière, par expresse reconduction, sans excéder 3 ans, Le coût de ce contrat de maintenance s'élève à 45 euros HT. (pas d'augmentation de prix). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10 – Registre Ecole Publique

Les membres de l'association Ecol'mômes publique ont rencontré le maire et la commission, afin de demander la réouverture du registre d'inscription pour les familles désirant inscrire leurs enfants en école publique.

Le conseil municipal, décide par 17 oui et 1 blanc, d'ouvrir à nouveau le registre, en précisant que seuls pourront être inscrits les enfants habitant la commune et nés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2010.

Les personnes devront s'inscrire en mairie entre le 2 février et le 30 juin 2013. L'inscription ne pourra être effective que sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

11 – Informations

a/ DIA :

- DIA parcelle AI 5, 13 rue des Eglantiers
Il s'agit de la vente d'une parcelle de terrain située 13 rue des Eglantiers cadastrée AI 5, d'une superficie de 852 m² appartenant à Mr et Mme GRAVOIL Olivier et vendue à Mr Tony Reignier et Mme Marie Bondu du Longeron
- DIA parcelle AI 39, 6 rue des Alouettes
Il s'agit de la vente d'une parcelle de terrain située 6 rue des Alouettes cadastrée AI 39, d'une superficie de 630 m² appartenant à Mle Alice DIXNEUF et vendue à Mr Clément SAMSON de La Romagne
- DIA parcelles AC62, AC63 et AC64, 5 rue du Bouchot
Il s'agit de la vente de trois parcelles de terrains situées 5 rue du Bouchot cadastrées AC 62, AC 63 et AC 64, d'une superficie totale 1996 m² appartenant à Mme Ghislaine TATE et vendues à Mr Ronan PONDARD et Mme Clémence FRANIATTE de Cholet.
- DIA parcelle AA 328, 26 rue du Commerce
Il s'agit de la vente d'une parcelle de terrain située 26 rue du Commerce cadastrée AA 328, d'une superficie de 282 m² appartenant à Mr Jean GROLEAU et vendue à Mme Stéphanie CHAILLOU de Montfaucon-Montigné.
- DIA parcelle AI 232, 3 rue des Frênes
Il s'agit de la vente d'une parcelle de terrain située 3 rue des Frênes cadastrée AI 232, d'une superficie de 194 m² appartenant à Mr Mathieu GUILBAUD et vendue à Mr Arnaud BILLET et Mme Audrey EPAIN de Mortagne sur Sèvre.

b/ Collecte 3DE :

Collecte des D3E : la CAC organise en partenariat avec Emmaüs une collecte des déchets d'équipements électroniques et électriques ménagers (réfrigérateurs, lave-linge, écrans, lampes, jeux électriques, petits appareils électroménagers, ...). Pour La Romagne, cette collecte aura lieu les samedis 16 février et 21 septembre de 9 h 30 à 11 h 30 à la déchetterie.

c/ Formations Elus CAUE

Comme chaque année, le CAUE propose des formations destinées aux élus. Le programme pour le 1^{er} semestre 2013 est arrivé en mairie.